

Assemblée Générale 2022

Rapport moral et d'activités

Rapport financier et de gestion

Rapport d'orientations

Samedi 18 juin 2022

Association départementale de
parents et amis de personnes
handicapées mentales

Sommaire

Avant-propos

3

Rapport moral et d'activités

La vie associative

A) Les Comités locaux	4
B) La Compagnie Portraits	5
C) Les Commissions transversales	5
D) Les actions inter-associatives	6
E) L'Aide aux Projets Vacances (APV), un soutien pour le départ en vacances	7
F) Le groupe EPPI	8
G) Le fonds de dotation « Handicap et Citoyenneté : agir ensemble »	8

Le fonctionnement des pôles d'activités

A) ESAT	9
B) HAS	10
C) ISAS	13
D) EA	16
E) Sports, Loisirs et Vacances adaptés (Esca'l)	17
F) FAP	18

Les autres activités gestionnaires

A) COVID-19	20
B) L'actualité médico-sociale 2021/2022	20
C) La prise en compte des politiques publiques	21
D) La démarche qualité	22
E) Quelques dossiers 2021	22
F) La gestion des ressources humaines	23
G) Les partenariats	24

Rapport financier et de gestion (année 2021)

Les évolutions de l'année 2021	25	Les évolutions prévisibles sur 2022	28
Le compte de résultat	26	L'affectation des résultats de gestion propre	29
Le bilan	27	Le bilan au 31 décembre 2021	30
Recherche et Développement	28	Le compte de résultat au 31 décembre 2021	31
Les modifications intervenues dans la présentation des comptes	28		

Rapport d'orientations

32

Avant-propos

Ensemble, parents et professionnels continuons à nous mobiliser pour « une société émancipatrice et solidaire »

Après 2 années perturbées par l'épidémie de COVID-19, notre Assemblée Générale (AG) peut enfin se dérouler en présentiel. Nous en profiterons pour partager des moments conviviaux : le temps de l'accueil bien sûr, celui d'une large pause repas et enfin d'une pièce de théâtre pour clore la journée.

Entre-temps, de 10h à 12h15 se déroulera l'AG statutaire au cours de laquelle nous vous présenterons l'essentiel des rapports d'activités et d'orientations. Administrateurs, professionnels et adultes du groupe EPPI prendront la parole. Vous aussi adhérents, parents, proches vous pourrez dire ce qui vous tient à cœur.

Au cours de l'année 2021, comme les années passées, nous, parents militants, nous avons défendu les droits des personnes en situation de handicap, dénoncé les listes d'attente qui ne diminuent pas. Aujourd'hui encore, plus de 1500 personnes dans le 49, sont en attente de réponses adaptées. Pour certaines, elles restent partielles, parfois quelques heures d'accompagnement qui laissent des familles sans soutien sinon des propositions de répit ponctuel. L'Adapei 49, tout comme la plupart des autres associations gestionnaires du département, est elle aussi confrontée à la gestion de ces listes d'attente qui sont autant de situations difficiles pour des personnes en situation de handicap et leurs familles.

À cette réalité s'est ajoutée une grave crise du secteur médico-social. Les professionnels ont dénoncé des salaires trop bas, un « Ségur de la santé » qui les laissait pour compte. Cette crise, qui n'est pas encore totalement réglée, a des retombées parfois lourdes, notamment les difficultés de recrutement qui peuvent entraver l'organisation d'établissements, de services...

Par ailleurs, depuis quelques temps, des voix, celle de l'Unapei notamment, s'inquiètent « *d'un discours dominant sur la société inclusive [qui] fait porter sur les personnes en situation de handicap et leurs familles l'effort d'adaptation à leur environnement, et continue à leur imposer de vivre dans une société qui les exclut* » (rapport d'activités pour l'AG 2022 de l'Unapei).

Dans ce cadre préoccupant, notre association a su maintenir son cap, poursuivre ses engagements, son évolution pour toujours mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Vous lirez dans le rapport d'activités cette volonté d'aller de l'avant, de s'inscrire dans une dynamique de projets d'accompagnement notamment inclusifs, qu'ils concernent l'éducation des enfants, les réponses aux besoins des jeunes adultes en aménagement Creton, le logement pour des adultes, le travail, la santé, les loisirs...

Vous lirez aussi, c'est une priorité inscrite dans notre projet associatif, que nous avons engagé une proposition de participation d'adultes en situation de handicap aux instances de l'Adapei 49, dans un mode progressif et accompagné. La phase d'expérimentation a commencé dans les Commissions des pôles ESAT et HAS.

Et bien entendu, vous retrouverez dans ce rapport d'activités l'implication des bénévoles qui contribuent à enrichir les échanges au sein de nos Commissions associatives et assurent la réussite d'événements organisés par les Comités locaux.

Ce sont autant de sujets de satisfaction. Et nous avons toutes les raisons de nous en réjouir.

Pour autant restons mobilisés pour qu'enfin cesse le manque d'offres d'accompagnements adaptés qui pèse si lourdement sur la vie de personnes en situation de handicap et de leurs familles dans notre département comme au niveau national.

Avec l'Unapei, restons mobilisés pour les professionnels du secteur médico-social qui sont indispensables au bon fonctionnement de nos établissements et services et indispensables à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans la société inclusive et solidaire à laquelle nous aspirons.

Marie Hélène Chautard,
Présidente de l'Adapei 49



Rapport moral et d'activités

LA VIE ASSOCIATIVE

A) Les Comités locaux

Au cours de l'année écoulée, les 5 Comités locaux (angevin, saumurois, choletais, segréen et baugeois) ont petit à petit repris leurs activités. La lecture de leur bilan d'année montre combien les parents bénévoles ont à cœur de réaliser des actions concrètes au profit de projets engagés pour les enfants et adultes dans les établissements et services de l'association.

Les Comités locaux sont ouverts à tous les parents volontaires. Vous êtes invités à les rejoindre et ainsi participer à leurs actions au sein de l'Adapei 49.

Au cours de l'année 2021, le **Comité angevin** s'est réuni les jeudis 3 juin, 23 septembre, 18 novembre.



Il a été décidé de financer l'achat de 8 tablettes Auticiel pour l'ESAT Loire Mauges, à hauteur de 3000€. Le Comité a également participé aux cadeaux de départ en retraite de travailleurs de l'ESAT et de l'EA d'Avrillé. À la rentrée de septembre, sur 12 nouvelles familles à l'IME Europe, 6 ont accepté la rencontre de présentation de l'association. La difficulté de recrutement de nouvelles familles est problématique. Le Comité a grand besoin de se renforcer par de nouvelles arrivées. Le 3 décembre, 4 membres du Comité ont assuré une permanence lors des portes ouvertes de l'IME Europe. Globalement, le Comité n'a pas pu contourner les conditions de restrictions sanitaires par des rencontres en visio. Trop peu de membres sont équipés pour se réunir ainsi.

Le **Comité saumurois** a organisé plusieurs actions associative au cours de l'année 2021 : rencontre des familles lors de la rentrée à l'IME Chantemerle autour d'un petit-déjeuner, journée des familles autour d'une pièce de théâtre participative sur le thème des dangers et des bienfaits des écrans, vente de brioches en octobre, vente de chocolats de Noël, cadeaux de Noël offerts aux personnes accompagnées (par exemple : paniers pour les travailleurs d'ESAT), loto, soirée théâtrale caritative en collaboration avec la « Compagnie Théâtre Populaire Pictave », vente de biscuits et de bijoux, rencontre de familles avec l'arrivée de 5 nouveaux membres au Comité local.



Le **Comité choletais** a mis en place 2 nouvelles actions qui permettent aux parents de se rencontrer et d'échanger pour l'année 2021-2022 : « *Apéro des Parents* » et le « *Café des Parents* ». Les actions habituelles ont également été maintenues : les rendez-vous « accueil pour les nouvelles familles » (8 familles rencontrées), l'Opération brioches (2076 brioches vendues), le catalogue de Noël. En collaboration avec les établissements et services, le Comité a participé en novembre au Forum des associations de Cholet. Cela a permis de faire connaître ses actions, trouver des partenaires et mettre en avant les besoins de bénévoles dans les établissements. Pour les aider dans leurs actions, 3 nouveaux bénévoles ont intégré le Comité.



Le **Comité segréen** n'a pas échappé à la difficulté de maintenir un lien entre les parents durant ces longs mois de pandémie. Cependant, avec quelques parents mobilisés, le Comité a tenu à apporter sa contribution à l'Opération brioches.



Le **Comité baugeois** a repris ses activités à la rentrée de septembre 2021. Il se réjouit d'accueillir un nouveau membre. Au cours de l'année, plusieurs actions ont été réalisées : l'Opération brioches, la vente de bougies pour Noël, la vente de jus de pommes, la photo de classe au printemps. Les recettes ont permis de financer l'achat de nouvelles trottinettes. Le Comité s'investit dans la préparation de la fête de l'école très attendue après 4 ans d'interruptions. Au mois de mai, le Comité organise la deuxième édition de « La journée du bénévolat ». Il s'agit, avec les parents, de consacrer un temps à la réalisation de petits travaux d'entretien du bâtiment de l'IME Champfleury pour le rendre plus accueillant pour les enfants accompagnés.



B) La Compagnie Portraits



Cette année encore la Compagnie Portraits a été lourdement touchée par les restrictions liées à la crise sanitaire. Même si les ateliers de danse du lundi ont pu majoritairement être tenus au cours de cette année, les créations n'ont pas pu être diffusées pendant les dix premiers mois de l'exercice.

Toutefois, du 16 au 18 novembre 2021, les danseurs se sont rendus à Laval pour une Résidence au cours de laquelle ils ont donné 5 représentations de leur dernière création « Sur les traces d'Antigone ou l'acte d'exister ».

Deux de ces représentations ont permis de toucher un public scolaire en journée, avec des échanges très fructueux en fin de spectacle. À la suite de l'une de ces représentations, le conseiller danse de la DRAC des Pays de La Loire a salué le travail effectué, mettant en avant le professionnalisme du spectacle présenté.

Depuis le début 2022, les ateliers sont consacrés à une nouvelle création qui devrait être disponible en fin d'année.

C) Les Commissions transversales

La Commission communication

La Commission communication s'est réunie plusieurs fois dans l'année. Les rencontres se déroulent maintenant essentiellement en visio-conférence.

Les sujets traités ont été :

- **le magazine Regards Croisés** (thèmes : « La santé - juin 2021 » et « Le projet associatif – décembre 2021 »),
- **la mise à jour du livret d'accueil** de l'Adapei 49 à destination des familles (finalisation en 2022),
- **la création de « fiches missions »** sur la plateforme « www.jeveuxaider.gouv.fr, » dont l'objectif est de trouver des bénévoles pour les Comités locaux et les établissements (Opération Brioches, Esca'l...),
- **la mise en place des campagnes de communication de l'Unapei** : #Ségur, #UrgenceHandicap...



La Commission brioches



Au-delà de la vente elle-même, les moments de convivialité, de solidarité et de partage autour de brioches, contribuent à mieux communiquer sur le handicap et à créer du lien entre les familles de l'Adapei 49.

Les ventes publiques ont repris en 2021. Après une année complexe face à la COVID-19, les ventes publiques de brioches ont repris dans le but de recréer du lien entre les familles et l'association. Et il y a eu quelques nouveautés :

- une communication plus dynamique de l'Opération brioches par l'Unapei (nouvelle identité visuelle fournie avec de jolies affiches, flyers...),
- l'implication du service communication de l'Adapei 49 dans la création d'un livret de présentation destiné à aider les bénévoles à démarcher les Comités Sociaux et Economiques (CSE) et les entreprises,
- la mise en place de « boîtiers carte bancaire » pour le paiement sans contact (gain en rapidité et sécurité),
- l'ouverture de dons à 1 € en caisse de certaines enseignes (Leclerc...)
- un nouveau site internet exploité pour la recherche de bénévoles "Jeveuxaider.gouv.fr",
- une participation active d'Esca'l sur le site d'Angers.

5400 brioches ont été vendues au sein de l'Adapei 49 pour un bénéfice global de 14 454 €.

- Comité angevin = 2281 brioches
- Comité baugeois = 154 brioches
- Comité choletais = 2076 brioches
- Comité saumurois = 525 brioches
- Comité segréen = 364 brioches



Nous remercions particulièrement l'ensemble de nos vendeurs et acheteurs de brioches pour leur mobilisation, ainsi que nos partenaires-boulangers.

Cette action permet à chaque Comité local de financer des projets d'établissements ou services, en faveur des personnes en situation de handicap. L'association finance également des actions telles que la journées des familles ou le magazine Regards Croisés.

Projets 2022 :

La prochaine Opération brioches aura lieu **du 3 au 9 octobre 2022**.

Afin d'alléger les Comités locaux, un nouveau support de communication sur l'organisation annuelle de l'Opération brioches sera créé.

Nous avons besoin de vous pour dynamiser cet élan de solidarité ! Chacun peut être acteur dans cette opération ! Elle permet les échanges entre les familles, les rencontres y sont formidables. Rapprochez-vous de votre Comité local !

D) Les actions inter-associatives

L'accès à la santé

La Commission santé est composée de professionnels et de bénévoles de quatre associations affiliées à l'Unapei (Kypseli, Adapei 49, APAHRC, HandiCap'Anjou). Son objectif est de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de handicap par des actions d'information en direction des soignants et des personnes en situation de handicap. Elle se réunit tous les trois mois.

Cette année, les activités de la Commission santé, par l'intermédiaire de plusieurs de ses membres, ont été les suivantes :

- Participation aux réunions régulières de la plateforme d'accueil des personnes en situation de handicap Handisanté 49 avec d'autres associations du département.
- Participation avec Handisanté 49 à la diffusion des outils de communication dans le CHU d'Angers avec la mise en place de posters et d'une information sur Santé BD.
- Sensibilisation au handicap des étudiants en Imagerie médicale et radiologie thérapeutique à Mongazon.
- Participation à une présentation du handicap mental et échange d'expériences avec les étudiants en médecine des deux sessions annuelles du certificat optionnel sur le handicap créé cette année par la faculté de médecine d'Angers. Ce module a rencontré un vif intérêt. Plusieurs familles ont fait partager une journée de leur fille ou fils en situation de handicap à un étudiant pour lui permettre de découvrir leur vie quotidienne. Cette journée a été très enrichissante pour tous. L'expérience va se renouveler et la faculté recherche de nouvelles familles pour accueillir les étudiants.



La représentation de l'Adapei 49 au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 49)



« Représenter les familles, c'est faire entendre leurs voix, défendre leurs intérêts dans les différentes instances créées par l'Etat, la région, le département, la commune ».

L'Adapei 49 reste représentée au Conseil d'administration de l'UDAF 49 par deux bénévoles.

Informations à retenir :

- Le site de l'UDAF, situé au 4 avenue Patton à Angers, a été vendu et le déménagement des locaux a eu lieu en juillet 2021. Le siège social se trouve maintenant au 17 rue Bouché Thomas à Angers (près du terminus du tram "Roseaie"),
- Dans le cadre de la semaine de la citoyenneté, une permanence des associations a eu lieu le 31 mai 2022 au siège de l'UDAF 49.

Défense des droits des personnes en situation de handicap, l'Adapei 49 une association militante

L'Adapei 49, adhérente au « Collectif 49 pour les personnes handicapées en attente de solutions », a **participé à des rencontres et à des actions inter-associatives en direction des élus, parlementaires et sénateurs, et des représentants des pouvoirs publics, pour les alerter sur la situation difficile du secteur médico-social dans le département :**

- Non respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap : sur le département du Maine-et-Loire, 1500 enfants et adultes sont en attente d'accompagnement adapté à leurs besoins, pour certaines depuis plusieurs années.
- Crise du recrutement de personnels qualifiés qui revendiquent une véritable reconnaissance de leurs métiers et une meilleure rémunération.

Elle a également relayé la campagne nationale « Urgence handicap » lancée par l'Unapei dans le cadre de l'élection présidentielle.

E) L'Aide aux Projets Vacances (APV), un soutien pour le départ en vacances

Chaque année, les travailleurs d'ESAT peuvent adhérer aux chèques vacances de l'ANCV* en épargnant 150€. Grâce à la bonification opérée par leur ESAT, ils reçoivent un carnet de chèques vacances d'une valeur de 200€.



En 2021, les ESAT ont versé un total de 6 200 € de bonification pour l'épargne de 124 travailleurs. Les commissions CCAH*/ANCV spécifiques pour les travailleurs en ESAT ont attribué une aide supplémentaire globale de 9 600€ pour 34 travailleurs ayant déposé une demande pour leurs vacances. En raison de la pandémie, on a observé une baisse significative de 16% des demandes d'aides chez les travailleurs en ESAT.

Pour les autres personnes accompagnées, ce sont les commissions Unapei/ANCV qui sont chargées des attributions d'aides. 26 départs en vacances en 2021 ont été aidés financièrement pour un montant global de 11 550 €. Les personnes qui avaient reçu une attribution d'aide en 2020, et dont le séjour a dû être annulé, ont retrouvé leur attribution d'aide pour leur séjour reporté en 2021.

On peut constater, dans les deux circuits distincts d'APV, une baisse du nombre de demandes déposées de la part de nos adhérents pour ces deux années de crise sanitaire. Pour 2022, une nette remontée du nombre des dossiers à soutenir est à prévoir. C'est une bonne perspective pour ce service que l'association souhaite rendre aux familles.

*ANCV : Agence Nationale des Chèques Vacances

*CCAHA : Comité national Coordination Action Handicap

F) Le groupe EPPI

EPPI est un groupe consultatif d'adultes accompagnés en établissement ou service de l'Adapei 49. L'adhésion à EPPI est une démarche volontaire de ces personnes qui ainsi souhaitent participer activement à la vie de l'association.



Pour l'année 2021, EPPI n'a pas demandé le paiement pour l'adhésion annuelle de 12 € compte tenu du contexte sanitaire qui ne permettait pas les échanges et participations de ses membres. Cependant, quelques membres ont été sollicités au cours de l'année pour l'enregistrement d'un clip de présentation. On peut **retrouver cette vidéo sur Youtube avec les mots clés « EPPI - Adapei 49 »**.

Une seule rencontre en extérieur a pu avoir lieu début juin pour les membres angevins. Le groupe saumurois s'est réuni aussi une fois en juillet. C'était à Fontevraud, sur l'invitation des responsables de l'accueil des publics de l'Abbaye, pour le démarrage d'un projet en partenariat. Ce projet financé par la DRAC concerne **l'élaboration d'un livret BD en FALC qui deviendra le support de visite « Le musée facile » du tout nouveau Musée d'Art Moderne de Fontevraud**. Ce partenariat est motivant pour le groupe EPPI saumurois qui est consulté au fur et à mesure de l'avancement du livret. Il entre actuellement en phase très concrète. Trois réunions de travail au sein du musée ont déjà réuni EPPI, dessinatrice, prestataire, conservatrice et responsables de l'Abbaye. Une actualité à suivre prochainement !

Depuis la rentrée de septembre, c'est une nouvelle animatrice, Marion Fouqueray, qui a pris le relais pour accompagner EPPI. Elle s'est attachée à renouer les contacts suspendus pendant la crise sanitaire, dont le projet avec Fontevraud. Elle a proposé en octobre et novembre deux présentations d'EPPI au Foyer Les Résidences à Cholet. Une présentation a été faite également au Foyer La Maison des Pins à la Breille les Pins. Le groupe d'Angers s'est réuni en décembre.

L'année 2022 s'annonce plutôt active pour les groupes angevins et saumurois. Le groupe de Cholet peine à se former. Les présentations dans les ESAT et dans les foyers se poursuivront dans la mesure du possible. Quelques membres EPPI volontaires pourront participer aux Commissions associatives ESAT ou HAS.

EPPI sera présent à l'Assemblée générale. Le groupe peut accueillir de nouveaux adhérents à tout moment.

G) Le fonds de dotation « Handicap et Citoyenneté : agir ensemble »

Lors de sa tenue annuelle, la réunion du Conseil d'administration du **fonds de dotation a sélectionné les projets suivants pour y apporter son soutien** :

- **L'IME Bordage Fontaine** : aide aux ateliers sociaux esthétiques. L'accompagnement corporel auprès de personnes en situation de handicap favorise un mieux-être, permet de restaurer la confiance en soi et ainsi contribue au maintien du lien social.
- **Le SESSAD de Cholet** : participation à l'achat de tablettes numériques avec le logiciel Auticiel afin de travailler un autre support de communication pour les enfants porteurs de troubles du spectre de l'autisme.
- **Le SESSAD APIC'S** : aide à la mise en place d'un pôle numérique composé de 10 ordinateurs dans les nouveaux locaux d'APIC'S à Avrillé, accueillant des jeunes en aménagement Creton ayant une orientation ESAT et réalisant un parcours d'insertion et d'inclusion d'une à deux année(s).
- **L'habitat inclusif "Les Pléiades"** : participation à l'achat de meubles et équipements pour le local collectif de ce projet regroupant 10 logements inclusifs sur Angers.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a validé le projet d'acquisition immobilière sur Cholet pour accueillir des jeunes en fin de parcours IME.

Il est rappelé que ce sont les produits financiers des fonds qui sont disponibles pour soutenir des projets, les fonds eux-mêmes ne pouvant être qu'investis et non dépensés.



www.handicap-et-citoyennete.adapei49.asso.fr/action



LE FONCTIONNEMENT DES PÔLES D'ACTIVITÉS

(par les binômes Directeurs de pôles et Administrateurs délégués de pôles)

A) ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

[présenté par Claude Baudin - Directeur de pôle et Francis Mignonneau - Administrateur délégué de pôle]

Le pôle ESAT est constitué de **6 ESAT**, soit une autorisation globale de **320 travailleurs** accueillis sur le pôle, compte tenu des temps partiels.

L'accompagnement est assuré par **67 professionnels** représentant 64 équivalents temps plein, répartis dans les services de soutien suivants : le travail et l'activité professionnelle, le commerce, la formation sociale, la coordination des parcours et la direction.

L'activité économique est structurée autour de deux approches distinctes : la sous-traitance industrielle avec des activités de montage, de conditionnement, de tri, d'impression, d'assemblage et de façonnage, et la prestation de services avec une approche métier (activité bois, espaces verts, blanchisserie, confection, nettoyage industriel et conditionnement en entreprise).

En 2021, la marque commerciale du pôle ESAT se nomme esatco Anjou.



La marque commerciale « Les Ateliers de l'Adapei 49 » a changé de nom pour les pôles ESAT et EA. La marque commerciale du pôle ESAT s'intitule désormais **esatco Anjou**. Elle est rattachée au groupe esatco afin d'améliorer sa visibilité commerciale et médico-sociale, notamment auprès des grandes entreprises. Le groupe esatco est implanté dans 8 départements du Grand Ouest, ce qui représente une force de 5 500 travailleurs dans 10 filières métiers différentes.



Accueil de l'ESAT L'Argerie au sein du pôle



Les travaux de la Commission ESAT ont tout d'abord porté sur l'accueil du nouvel ESAT L'Argerie et la nécessaire harmonisation des conditions d'emploi des encadrants et d'accueil, puis d'accompagnement des travailleurs avec l'ensemble des autres établissements du pôle.

Progressivement, les acteurs de l'ESAT L'Argerie découvrent le fonctionnement du pôle avec son lot d'éléments de satisfaction mais également quelques contraintes liées à l'envergure de l'organisation. En effet, le rattachement à un pôle de cinq établissements nécessite certaines concessions et l'acquisition d'une rigueur de fonctionnement qui peut parfois mettre les uns et/ou les autres en tension. Ce travail va se poursuivre durant l'année 2022.

Une réflexion est menée sur les conditions d'admission dans les ESAT en lien avec l'évolution des publics accompagnés et notre volonté de développer l'accueil en milieu ordinaire.

La question du vieillissement des personnes accueillies est aussi une préoccupation pour l'association. Le développement du temps d'activité partielle est une réponse mais nécessite une adaptation de l'organisation des ateliers et de l'accompagnement. Le pôle s'approprie également « un avenir après le travail » pour accompagner la cessation d'activité professionnelle des travailleurs en vue de la retraite. Des encadrants/animateurs ont été formés pour cet accompagnement.

À la demande du bureau, les administrateurs délégués auprès des ESAT ont élaboré la proposition d'attribution d'une prime PEPA* à l'ensemble des travailleurs, qui a abouti au vote du Conseil d'administration, pour le versement d'une prime de 150 euros.

Les projets de chaque site, déclinaison du projet de pôle, ont été adoptés pour 5 ESAT. Le projet d'établissement de l'ESAT L'Argerie est en cours de finalisation.

*PEPA : Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat

Projets architecturaux

Comme nous l'avions annoncé l'an passé, nous avons réceptionné les premiers travaux de réhabilitation de l'ESAT de Cholet, une seconde tranche s'est rajoutée avec l'agrandissement de l'espace de restauration. Ce nouveau bâtiment est la conséquence de l'accueil et du développement du SESSAD APIC'S sur le site.

Les travaux permettant la réhabilitation de l'ESAT de Saumur débutent tout juste, mais malheureusement nous faisons les frais de la crise qui secoue l'économie mondiale depuis maintenant deux ans. Les coûts de matières premières et les délais de fabrication ne cessent d'augmenter.

Concernant l'ESAT L'Argerie, des travaux conséquents s'imposent. Les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes ainsi que les conditions de travail demandent une réhabilitation et un agrandissement de l'existant. Dans cette optique, l'Adapei 49 a déposé, avec succès, un dossier d'aide à l'investissement auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en juillet 2021. Nous avons obtenu une aide de 578 000 €, l'étude peut donc se poursuivre.

Perspectives

L'année 2022 va voir l'aboutissement d'un travail de réflexion mené à l'échelon national qui devrait se matérialiser par une évolution significative des ESAT. Les objectifs poursuivis par ce projet de transformation des ESAT permettraient d'asseoir leur caractère inclusif et faciliteraient le rapprochement avec les acteurs du monde du travail (EA, entreprises, collectivités...).



B) HAS (Habitat, Accompagnement et Soins)

[présenté par Jérôme Lusson - Directeur de pôle et Gilles Pougnet - Administrateur délégué de pôle]

Dans son nouveau format comprenant désormais 14 membres, représentants des différents territoires, la Commission habitat s'est réunie trois fois en 2021.

Malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, le travail en commun avec les équipes du pôle HAS a permis de poursuivre sa structuration en 3 territoires et le pilotage des projets de diversification de l'offre d'habitats.

Vie et structuration du pôle HAS

Pour la 2^{ème} année consécutive, l'ensemble des établissements et services du pôle HAS ont vécu une année sous le signe de la pandémie de COVID-19 avec la nécessité de s'adapter en permanence. Pour cela, des aménagements nécessaires ont été mis en place dans les établissements et services, pour que chacun, personnes accompagnées, familles et professionnels, puissent passer ces moments de manière la plus sereine.

Cette crise, qui perdure encore aujourd'hui, aura entraîné des conséquences tant pour les personnes que nous accompagnons que pour les professionnels. Ce constat qui touche l'ensemble des métiers de l'aide à la personne, a sans doute été renforcé, fin 2021, par un sentiment de non-reconnaissance lié à certaines mesures gouvernementales de revalorisations salariales vécues comme une injustice par des professionnels qui s'impliquent au quotidien. Une des conséquences est certainement la perte d'attractivité des métiers qui engendre une réelle difficulté de recrutement notamment au sein des établissements d'hébergement. Toutefois, grâce à la mobilisation et à la solidarité des professionnels du pôle, la qualité de l'accompagnement reste la priorité des équipes.

Malgré ce contexte particulier, les équipes du pôle HAS ont poursuivi la dynamique de structuration du pôle et de développement au cours de l'année 2021, avec **une organisation en 3 territoires** (angevin, choletais et saumurois) :



*EANM : Etablissement d'Accueil Non Médicalisé : nouvelle catégorie regroupant les FH, les FV, les CAJ et le SAJE

Quelques faits marquants de ces derniers mois :

- **La rédaction des projets d'établissements et de services**, validées par l'association début 2022. Ces projets sont rédigés en s'appuyant sur la nomenclature SERAFIN-PH. Ils ont fait l'objet d'un travail impliquant les professionnels, les personnes accompagnées et leurs aidants.
- **L'ouverture du Service d'Accompagnement de Jour Externalisé (SAJE) à Angers** pour des jeunes adultes orientés Foyer de Vie/FAM et des adultes n'ayant plus la capacité de poursuivre une activité professionnelle à temps plein en ESAT. Ce nouveau service qui s'inscrit dans une logique inclusive accompagne à ce jour 8 personnes dont 4 situations inscrites dans le dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT). La montée en charge est planifiée jusqu'à la fin 2022.
- Dans le cadre de la reprise des services (ESAT et SAVS) de L'Argerie, situés au Louroux Béconnais, **les 20 places du SAVS L'Argerie** ont rejoint celles du dispositif SAVS de l'Adapei 49 qui est devenu un dispositif départemental de 107 places s'appuyant sur 4 antennes (Angers, Cholet, Val d'Erdre-Auxence et Saumur/Doué-en Anjou).

Le développement des habitats différenciés

Le pilotage des projets d'habitats a donc pu continuer, avec des avancées significatives dans ces projets dont l'Adapei 49 est porteuse :

Sur le territoire angevin :

- L'ouverture de l'**habitat inclusif « Les Pléiades »** en janvier 2021, au cœur du quartier de la Rose-raie à Angers : avec une montée en charge progressive avec 6 appartements fin 2021 sur les 10 prévus en fin de projet. L'animation du projet de vie sociale et partagée a été rendue possible par le recrutement d'une animatrice dédiée à ce projet.
- **2 programmes d'accompagnement vers l'habitat**, en partenariat avec le bailleur social Podéliha :
 - **Les Colibris** à St Barthélémy d'Anjou : 4 appartements avec 3 livrés en avril 2022,
 - Le projet **Les Buissonnets** à Avrillé : en cours de montage pour une disponibilité à l'horizon 2024.



Résidence Les Pléiades

Sur le territoire saumurois :

- Le projet de l'habitat inclusif « **La Croix verte** » à Saumur : depuis la pose de la première pierre en début d'année 2021, la construction s'est poursuivie. En collaboration avec la municipalité, une réunion de présentation de ce projet de 9 appartements a eu lieu en mars 2022 afin que les candidats puissent se positionner pour une livraison prévue en septembre 2023.
- **Réponse à un Appel à Projet du CD49* « Aide à la Vie Partagée – projet HI (Habitat Inclusif) » en février 2022** : 3 projets ont été déposés :
 - **HI Général Foy** à Angers pour 12 logements : une réflexion est en cours au sein du pôle HAS afin de faire correspondre au mieux ce futur projet avec les attentes prioritaires des personnes accompagnées du pôle, peut être en le diversifiant, afin d'accueillir diverses populations (travailleurs ESAT, personnes vieillissantes...),
 - **HI Val de Moine** à Cholet pour 10 logements,
 - **HI multisites** (Colibris - Les Buissonnets - Notre Maison Commune à La Pommeraye) : 16 logements.

*CD49 : Conseil Départemental 49



Future Résidence La Croix verte

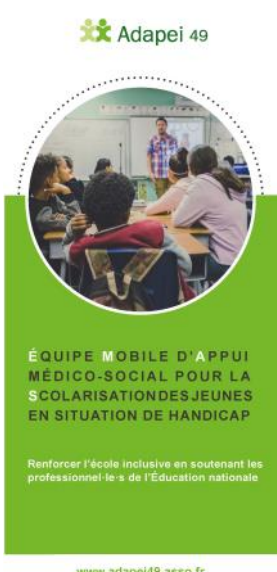
C) ISAS (Inclusion Scolaire, Accompagnement et Soins)

[présenté par Cédric Carion - Directeur de pôle et Jean-Yves Martin - Administrateur délégué de pôle]

Il est difficile de faire le bilan de cette année sans évoquer la crise sanitaire. Les absences d'enfants et de professionnels liées au COVID-19 ainsi que les nombreux protocoles ont mis à rude épreuve nos organisations. Nous aspirons toutes et tous à davantage de sérénité pour les mois à venir.

La mise à disposition d'un Crédit Non Reconductible (CNR) pour une durée de trois ans nous a permis d'engager une **nouvelle mission de gestion des listes d'attente en SESSAD**. Il s'agit de soutenir les familles dans la coordination du parcours d'enfants n'ayant pu bénéficier d'une admission et d'un accompagnement par un SESSAD de l'Adapei 49. Le bilan de cette première année confirme l'intérêt d'une telle démarche dans la sécurisation des parcours.

C'est également la **création conjointe entre le SESSAD de Cholet et les services de l'Éducation nationale d'une Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)** au sein de l'école Jules Verne de Cholet. Cette classe ouverte en septembre 2021 a permis la scolarisation de 7 à 10 enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).



Enfin, après la **création d'une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) à Cholet** courant 2020, nous avons déployé **deux nouvelles équipes sur les territoires de Baugé et de Segré en septembre 2021**. Ces équipes, adossées à nos SESSAD, ont pour mission de soutenir les équipes enseignantes confrontées à des difficultés d'accompagnement d'enfants en situation de handicap et scolarisés dans le droit commun.

L'équipe de direction du pôle ISAS a consacré une grande partie de ses travaux à l'élaboration du premier projet de pôle dont la validation a été prononcée lors du Conseil d'administration de décembre 2021.

Ce projet de pôle intervient à un moment clé et accompagnera la transformation de notre offre vers des accompagnements plus souples, individualisés et inclusifs.

Un projet de pôle qui invite à modifier l'approche du handicap :

Pour accompagner ces évolutions, nous considérons qu'il est essentiel, collectivement, de changer de regard sur le handicap en modifiant notre approche. Nous souhaitons pour cela, nous appuyer sur la Classification Internationale du Fonctionnement ainsi que le MDH-PPH (Modèle de Développement Humain - Processus de Production du Handicap). Cette approche conceptuelle montre que la réalisation des habitudes de vie peut être influencée par le renforcement des capacités ou la compensation des incapacités par la réadaptation ou des aides techniques, mais également par la réduction des obstacles dans l'environnement.

Il s'agira d'accompagner cette approche par la mise en œuvre de choix concrets comme le développement des compétences psychosociales ou l'évaluation écosystémique et multimodale pour tous les enfants. Ces différentes approches et méthodes nécessiteront l'implication et la participation renforcée des familles dans tout le processus d'accompagnement.

Parents et professionnels peuvent légitimement s'interroger sur les conséquences de la transformation de l'offre ainsi que la mise en œuvre d'accompagnements à visée inclusive. C'est pourquoi, nous avons défini **les principes d'interventions qui guideront notre action** :

- Engager une dynamique inclusive pour tous, progressive et adaptée aux possibilités de chacun, y compris pour les enfants ayant un lourd handicap nécessitant un accompagnement en établissement,
- Permettre aux enfants et aux familles engagés dans un parcours individuel inclusif de bénéficier d'allers / retours possibles entre un dispositif inclusif et un établissement ressources et/ou de répit,
- Envisager et formaliser les conditions de coordination des parcours,
- Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement du changement pour les enfants, les familles et les professionnels.

Un projet de pôle dédié aux personnes accompagnées :

Nous rénoverons la procédure d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du projet personnalisé d'accompagnement afin de renforcer la place essentielle des enfants et des proches, prévenir les difficultés et soutenir leur pouvoir d'agir.

Le pôle ambitionne de centrer son périmètre sur l'accompagnement des enfants de 0 à 20 ans. Les prestations d'accompagnement des jeunes sous aménagement Creton seront redéployées vers le secteur adulte.

- Permettre l'accès à la scolarisation ou le maintien en milieu ordinaire en développant une offre précoce portée par les SESSAD et mise en œuvre au sein des futurs DAME (Dispositifs d'Accompagnement Médico-Educatifs),
- Développer l'accueil d'enfants porteurs de TSA, diagnostiqués ou non et conforter la spécificité de l'accompagnement des publics relevant des TSA / TND* à l'appui d'une démarche d'éducation structurée,
- Ajuster l'offre du pôle à l'accompagnement des enfants à double vulnérabilité, c'est-à-dire porteurs de handicap et relevant de la protection de l'enfance,
- Mener une politique de prévention et de promotion de la santé en formalisant un projet et en accompagnant les équipes dans la prise en compte d'une approche globale de la santé qui soutient les compétences psychosociales.

*TSA/TND : Trouble du Spectre de l'Autisme / Trouble du NeuroDéveloppement

Un projet de pôle pour accompagner ces évolutions :

Ces évolutions vont nécessiter un pilotage renforcé du pôle autour d'une équipe de cadres, directeurs et chefs de service, clairement missionnés dans leurs fonctions et positionnés par des subdélégations.

Il s'agira de mettre en place le projet de pôle et d'accompagner le changement :

- En pilotant la cohérence entre les besoins / objectifs / moyens,
- En s'assurant de la cohérence entre projets d'établissements / services et le projet de pôle,
- En soutenant la fonction de management dans la conduite du changement,
- En formant les professionnels de façon ambitieuse à l'appui d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de pôle,
- En renforçant la dynamique Qualité et en soutenant une démarche porteuse de sens,
- En menant des campagnes de communication régulières et diversifiées vers les familles, les partenaires, les professionnels sur l'évolution du projet de pôle.

Les réflexions en cours

Composée d'une douzaine de parents, la Commission enfance s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année écoulée. Elle a poursuivi sa réflexion sur le projet du pôle Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins (ISAS). Le projet de pôle a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration, le 13 décembre 2021.

Pour l'essentiel, le projet de pôle énonce les grandes orientations et les valeurs qui guident l'action des services et des établissements accueillant les enfants accompagnés. Le projet de pôle sert de référence aux équipes sans cesse à la recherche de l'accompagnement le plus pertinent.

Au cours de l'année, la Commission enfance s'est particulièrement arrêtée sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Construit avec les parents et les professionnels, il constitue le socle des apprentissages de l'enfant, il fixe les objectifs concrets pouvant favoriser le développement de chaque enfant.

Enfin, la Commission a constaté le manque de places dans les établissements et services, et une dégradation conséquente des conditions d'admission. Trop d'enfants restent à la porte d'un établissement ou d'un service alors qu'une orientation précise de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) devait leur ouvrir la porte de l'accompagnement auquel ils ont droit comme tous les enfants.

Un travail de sensibilisation des parlementaires a été engagé par l'Adapei 49 avec d'autres associations et le collectif 49 afin de faire prendre conscience au législateur, du manque cruel de places et de la nécessité de mettre en œuvre une politique plus amicale à l'intention des personnes en situation de handicap.

La cellule autisme



La cellule autisme a démarré en novembre 2018 sous la responsabilité de Cédric Carion, directeur du pôle ISAS en lien avec Nathalie Mazeau, administratrice. Elle regroupe des professionnels et des familles. Cette cellule de travail a été créée pour mener une réflexion sur les besoins spécifiques des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme. Son objectif est de veiller à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé au sein de nos établissements et services, d'assurer la diffusion de l'information et organiser les formations des professionnels et des familles.

La première étape a concerné "l'évaluation individuelle et suivi de développement", plusieurs outils sont aujourd'hui utilisés par nos professionnels pour l'ensemble des enfants accompagnés.

Nous avons eu 4 rencontres dont une en visioconférence. Avec le COVID-19, la cellule est restée inactive et mérite d'être relancée.



D) EA (Entreprises Adaptées)

[présenté par Frédéric Bourdy - Directeur de pôle- et Jacky Onillon - Administrateur délégué de pôle]

Après une année 2020 complexe dans la gestion de nos organisations et activités avec la période sanitaire liée au COVID-19, 2021 a été une année riche et intense sur le plan économique et la mise en place de nouveaux projets internes au pôle EA.

D'emblée, nous avons toujours mis au cœur de nos préoccupations, le maintien maximum des mesures sanitaires et sécuritaires pour l'ensemble des salariés du pôle, avec une période de propagation plus forte sur le second semestre 2021.

2021 a été marquée par 4 évènements majeurs pour le pôle, avec un retour à une forte croissance d'activité sur tous nos métiers (impact de la reprise économique nationale), **la reprise et le transfert des salariés et des activités de l'EA Verrières-en-Anjou** (ancienne EA gérée par le groupe VYV 3 – Verrières-en-Anjou), **la mise en place de notre nouvelle dénomination commerciale « Odéa »**, et en collaboration avec 4 autres EA régionales, **la création de deux agences d'intérim spécifiques aux personnes en situation de handicap (Up'Intérim - Angers et Nantes)**. Elles ont ouvertes en janvier 2021, dans l'esprit de création d'emploi et d'insertion vers les entreprises ordinaires.

Pour l'ensemble du pôle, nous avons connu une augmentation de notre chiffre d'affaires de plus de 20% par rapport à 2020, et de plus 11 % par rapport à 2019, avec des périodes d'incertitudes liées au manque d'approvisionnements et à la hausse du prix des matières premières dans certains secteurs. L'effet de relocalisation dans certaines filières (électronique) nous a été aussi très favorable. Nous n'avons pas eu de période de chômage partiel cette année, mais avons été fortement impacté par la difficulté dans nos recrutements de salariés.

Réflexion initiée fin juillet 2020, et après accord du Conseil d'administration fin 2020, l'Adapei 49 a fait le choix de **la reprise de l'EA Verrières-en-Anjou (60 personnes) au côté des 3 autres EA**. Tous les salariés et toutes les activités ont été repris à compter du 01/01/2021. Implantés dans leurs locaux actuels, nous avons consacré 2021 à nouer des liens avec les personnels, découvrir leurs clients et activités qui sont similaires aux nôtres (espaces verts, blanchisserie, prestations de services en entreprises, démantèlement et réemploi informatiques), et également à apporter notre pilotage, gouvernance et expérience progressivement avec les équipes en place. Cette reprise s'est globalement bien réalisée, et le ressenti des salariés semble plutôt satisfaisant, car en attente d'une organisation pérenne. C'est aussi pour le pôle un axe de développement potentiel pour créer de l'emploi à terme.



En accord avec l'Adapei 49 et le pôle ESAT, **nous avons changé début novembre 2021 nos dénominations commerciales** après 40 ans de nom commercial commun « Les Ateliers de l'Adapei 49 ». **Le pôle EA s'appelle aujourd'hui « Odéa »**. Au-delà de nos clients économiques, c'est aussi une distinction importante pour les salariés en situation de handicap de nos EA. Pour plus d'informations : www.odea49.fr

2021 a été aussi l'année où nous avons recruté pour structurer nos organisations par site, et en organisation transversale du pôle EA, au vu aujourd'hui de la taille du pôle.

Au regard de ces évolutions, je souhaite remercier vivement les salariés pour leur implication et accompagnement.

La Commission du pôle EA a eu des difficultés à organiser des rencontres en présentiel en 2021. Toutefois, 4 réunions trimestrielles ont été tenues entre le directeur de pôle et l'administrateur délégué.

Grâce à la mise en relation des professionnels du pôle EA avec les acteurs économiques locaux, nous œuvrons également à créer des liens pour favoriser l'inclusion de personnes au sein des entreprises avec un accompagnement adapté à chacun.

E) Sport, Loisirs et Vacances adaptés (Esca'l)

[présenté par Virginie Olivier - Directrice de pôle et Serge Lépicier - Administrateur délégué de pôle]

L'année 2021 aura encore été marquée par l'impact de la crise sanitaire. Nous avons réuni deux fois la Commission durant cette année (au lieu de 5 à 6 réunions annuelles habituelles).

Le fonctionnement global d'Esca'l a bien évidemment été perturbé. Toutefois les activités et les séjours programmés ont pu se dérouler et apporter à l'ensemble des Escaliens et leur famille des temps de loisirs, de repos et de répit. Bien évidemment les protocoles sanitaires ont été respectés.

Pour les séjours, le recrutement des différentes équipes d'animateurs a été compliqué car il y avait peu de personnes disponibles pour ce travail (en raison de la Covid-19). Des recrutements tardifs ont empêché la bonne préparation des équipes.

Ces séjours ont mis l'équipe d'Esca'l à contribution et leur suivi a nécessité une disponibilité permanente des salariés d'astreinte. Une organisation différente doit donc voir le jour en 2022.

Des activités de loisirs ponctuelles (secteur adulte/jeune) avaient été mises en place en 2020 pour pallier à la solitude de certains Escaliens dans l'impossibilité de partir sur des séjours en raison de la situation sanitaire. Leur renouvellement a été envisagé en 2021. Elles n'ont pas pu être mises en place principalement en raison de difficultés de recrutement.

Des départs de salariés ont rendu difficile la bonne marche de l'équipe dans son quotidien (moins d'échanges liés au télétravail, perte de l'esprit d'équipe, lassitude liée aux différents protocoles sanitaires...).

2021 a aussi été l'année de l'évaluation externe effectuée par le cabinet « ABAQ Conseil en management » en présence de l'administrateur délégué. Elle a confirmé le bon fonctionnement d'Esca'l et le soin apporté à la prise en charge des Escaliens. **Elle a permis d'obtenir le renouvellement d'autorisation du service médico-social Esca'l jusqu'en 2026.** Cela montre qu'Esca'l est reconnu par les Pouvoirs publics et que sa place est centrale dans les offres proposées aux personnes en situation de handicap en Maine-et-Loire.

Grâce à la mobilisation de l'équipe et de sa directrice, l'année 2022 permettra à Esca'l de reprendre un fonctionnement normal et verra la mise en place de nouveaux projets.



F) FAP (Formation et Accompagnement Professionnel)

[présenté par Olivier Seguin - Directeur de pôle- et Francis Mignonneau - Administrateur délégué de pôle]

La Commission formation

Cette nouvelle Commission s'est réunie à deux reprises depuis la dernière Assemblée générale. Les travaux ont permis à ses membres d'appréhender l'étendu des activités du pôle dans les domaines de la formation, de l'accompagnement et de l'insertion dans l'emploi. Ainsi les actions s'adressent aux personnes accueillies dans les établissements de l'Adapei 49 et autres Etablissement Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS). Elles concernent aussi des personnes éloignées de l'emploi mobilisées et orientées par CAP Emploi, Pôle emploi, les Missions locales ainsi que le Conseil départemental dans une démarche d'insertion. La Commission a également adopté le règlement de fonctionnement du SESSAD APIC'S*. Elle a aussi validé le projet de **portes ouvertes du Pôle** qui aura lieu **les 21, 22, 23 et 24 juin 2022**. Chaque journée se déroulera sur un établissement différent du pôle avec une thématique spécifique. **Une réception officielle est prévue le 24 juin 2022**.

*APIC'S : Agir pour l'Insertion Citoyenne et Solidaire

Le pôle Formation et Accompagnement Professionnel (FAP)

Le fait marquant à l'échelle du pôle pour l'année 2021, c'est la solidarité face au COVID-19. Le professionnalisme et le civisme ont été remarquables, ceci a permis de maîtriser l'épidémie dans les établissements. Merci aux équipes et à l'ensemble des bénéficiaires des services et dispositifs pour leur rigueur. Le Comité de direction du pôle et les équipes se projettent au travers de différents temps et groupes de travail dans l'animation réelle du pôle.



L'Adapei Formation



Sur l'année 2021, **l'Adapei Formation a accompagné et formé près de 3 300 stagiaires, bénéficiaires et demandeurs d'emploi**. C'est aussi pour l'Adapei Formation l'année du redressement, celle-ci se termine par un résultat positif. Le retour de chiffres d'affaires et la maîtrise des charges ont permis ce bon résultat. Il repose aussi sur plusieurs facteurs, le plus significatif étant l'énorme investissement, chacun à son niveau, de toute l'équipe dans leurs missions.

Deux moments forts

- L'obtention de la **Certification Qualiopi**
- La signature de la **Charte d'accueil des apprenants en situation en handicap**



Le SESSAD APIC'S



L'année 2021 reste encore marquée par des protocoles lourds et pesants pour la majorité, bien que chacun ait su s'adapter aux règles imposées. Comme pour beaucoup, l'impossibilité ou la limitation de l'accès à des activités culturelles et de loisirs a pesé sur le moral. Des temps en groupe d'échanges, avec une psychologue, et la vigilance de l'ensemble de l'équipe d'intervenants, ont permis de désamorcer certains stress et angoisses.

Après une période de rénovation, **nous avons mis en service les deux plateaux techniques en dehors des ESAT, un sur Avrillé et un sur Cholet** avec un renforcement des équipes (recrutement de 2 éducateurs techniques spécialisés). Ceci a permis l'élargissement de la réponse apportée aux jeunes de plus de 20 ans, en amendement Creton avec une orientation travail, en offrant un nombre de places plus important : **40 places en 2021**.

Le service insertion

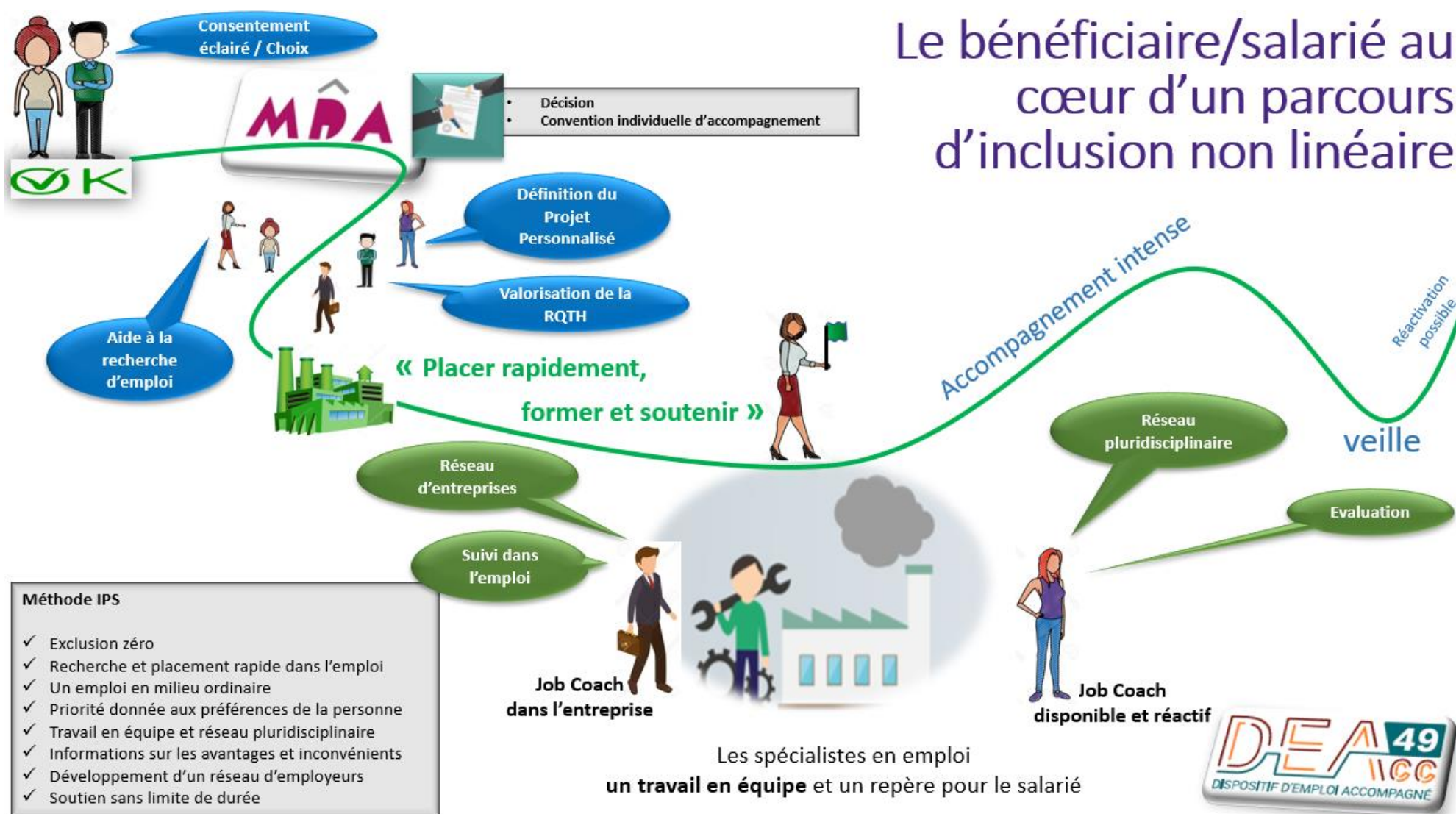
Nouveau service de l'Adapei 49, ce dernier vise à accompagner des travailleuses et des travailleurs d'ESAT et d'EA souhaitant se diriger vers un emploi en milieu ordinaire de travail. Après une phase de diagnostic, **l'objectif 2022 est d'accompagner une vingtaine de personnes** par des stages, des périodes de mise à disposition jusqu'à une inclusion souhaitée par tous (bénéficiaires/entreprises) et entourée afin de **prévenir la rupture de parcours**.

L'Emploi Accompagné : DEAcc49



Le Dispositif d'Emploi Accompagné 49 (DEAcc49) propose à toute personne en situation de handicap un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle en milieu ordinaire pour leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi.

Le recrutement de 3 accompagnateurs dans l'emploi « **Job coach** » a permis d'accompagner **85 bénéficiaires** (objectif de 99 puis 115 en 2022). Le dispositif a été reconnu comme efficient et pérenne. Nous avons poursuivi à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le **passage en mode Plateforme 49**. Ceci implique de rassembler au niveau départemental toutes les structures qui réalisent de l'emploi accompagné. **Ce guichet unique offre et donne accès à de l'information, de la formation, de l'échange de pratique et enfin une mutualisation possible de certaines ressources.**



LES AUTRES ACTIVITÉS GESTIONNAIRES

A) COVID-19

L'épidémie liée au coronavirus a notoirement impacté notre premier semestre 2021 en fonction des recommandations du Ministère de la santé.

Le Comité de direction et notre responsable qualité/gestion des risques/développement, ont piloté, partagé et décliné l'ensemble des mesures, en lien avec les instances associatives.

L'Adapei 49, les équipes de direction, les professionnels des établissements et services, ont montré et démontré leur potentiel de résilience, leur adaptation et leur agilité pour accompagner différemment les personnes accueillies et pour tenter de soutenir les familles. Nous devons en être gré aux professionnels qui ont répondu présents.

Début 2021, nous avons géré deux clusters : IME La Rivière et l'ESAT L'Argerie (que nous avons en délégation de gestion de janvier à juin 2021).

L'obligation vaccinale applicable à tous les salariés du secteur de la santé et du médico-social a généré quelques tensions : suivi de l'obligation par notre service Ressources humaines en permanence, quelques refus conduisant à des suspensions de travail, l'impossibilité dans ces situations de se projeter en matière d'emploi...

Le mois de janvier 2022 a connu une recrudescence de personnes contaminées, personnes accompagnées et professionnels.

Quelques nouveaux modes de fonctionnement vont perdurer : visioconférences pour de nombreuses réunions, télétravail partiel au sein du siège social et de certains services, nouvelles modalités de fonctionnement au sein de certains établissements...

B) L'actualité médico-sociale en 2021

2021 a été marquée par la poursuite de la mobilisation de l'ensemble du secteur médico-social pour continuer à faire face à l'épidémie de COVID-19 avec la gestion de plusieurs vagues et l'arrivée de différents variants. En août 2021, la loi relative à la gestion de la crise sanitaire est venue cadrer notamment l'obligation vaccinale des professionnels de santé et de l'accompagnement, et la mise en place du pass sanitaire pour les familles et visiteurs pour accéder à la majorité de nos établissements.

En dépit de la crise sanitaire, une série de réformes se sont poursuivies ou concrétisées :

- **Le plan de transformation des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** est ainsi conforté, et un calendrier est ébauché. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique tout en confortant la mission des ESAT. Les Pouvoirs publics ont entendu la nécessité d'assouplir les règles permettant les allers-retours dans les trajectoires professionnelles.
- **La nouvelle étape de la phase d'amorçage du programme numérique pour les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)** a également été lancée en juillet. Il s'agit en particulier de financer les interopérabilités entre les dossiers dématérialisés des personnes accueillies et les autres plateformes (Via trajectoire, Dossiers de santé...)
- **La mobilisation du secteur médico-social au profit de l'inclusion scolaire** : créations de solutions nouvelles sans recourir aux appels à projets, déploiement des équipes mobiles de soins, modalités de généralisation des Equipes Mobiles d'Appui médico-social à la Scolarisation (EMAS)... L'accent est mis sur le développement des coopérations nouées entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux. Cette volonté des Pouvoirs publics pourrait rester un vœu pieu si les coopérations avec l'Education nationale ne prennent pas un tournant plus encourageant.
- **La feuille de route du Gouvernement pour encourager l'autodétermination des personnes accompagnées s'appuyant sur quatre grands piliers** : renforcer l'autodétermination des personnes, leur capacité à contrôler leurs environnements, l'autoreprésentation, et développer l'intervention des pairs et le recours à l'expertise d'usage des personnes.

C) La prise en compte des politiques publiques

Installation de la Communauté 360 du Maine-et-Loire

La création des Communautés 360 a été annoncée par le président de la République lors de la Conférence nationale du handicap le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

Les Communautés 360 ont pour but de mettre en réseau les professionnels et citoyens de tous horizons pour mieux se coordonner autour des personnes vivant avec un handicap et leurs aidants, et garantir ainsi une réponse complète à leurs besoins, envies et potentialités.

Dès avril 2021, l'Adapei 49 a recruté la coordinatrice de la Communauté 360. Dans la poursuite de dynamique, l'association a mobilisé d'autres organismes gestionnaires et organisations pour répondre favorablement à l'appel à manifestation d'intérêts pour l'installation de la Communauté 360 du Maine-et-Loire paru fin 2021. Le cahier des charges des Communautés 360 est par ailleurs paru fin novembre 2021.

La Communauté 360 est une plateforme téléphonique accessible gratuitement et au service de toutes les personnes en situation de handicap et de leur famille : **0800 360 360**.

Plateformes de Répit et d'Accompagnement (PFRA) Handicap

En juin 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a publié un appel à candidatures pour la création de plateformes de répit et d'accompagnement sur le secteur du handicap sur la région Pays de la Loire. L'objectif est de mailler le territoire ligérien, dès décembre 2021, d'une offre de répit et d'accompagnement complète et inclusive, au plus près des besoins des personnes vivant avec un handicap et de leurs aidants :

- par une offre de répit souple, mobilisable au domicile ou en établissement médico-social, avec ou sans hébergement, ou encore auprès d'acteurs de "droit commun",
- par un accompagnement et soutien psychologique, la formation, l'organisation de groupes de parole, en présentiel et en distanciel, en individuel et en collectif.

L'UDAF 49 a mobilisé un ensemble d'acteurs pour répondre à cet appel qui a connu une issue favorable pour gérer en Maine-et-Loire, en co-portage avec l'Adapei 49, l'Unafam, Vyv3, le CCAS d'Angers, l'EPMS de l'Anjou, l'AFM Téléthon, APF France Handicap, ALAHMI et Viexidom, un dispositif expérimental nommé « Plateforme de répit et d'accompagnement » intervenant en faveur des aidants de personnes vivant avec un handicap.

Atelier « soutien aux aidants » à Cholet

Pour la troisième année consécutive, l'Adapei 49 a reconduit sa collaboration avec l'Ireps 49 pour proposer un programme d'activité pour la santé des aidants de personnes en situation de handicap à Cholet. Les 7 séances de l'atelier « Prendre soin de moi pour prendre soin de l'autre » se sont déroulées au dernier trimestre 2021.

Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement de personnes hospitalisées au Cesame

Nous avons collaboré avec le Cesame et quelques associations à un projet d'accompagnement d'adultes accueillis de manière chronique et de longue date au Cesame. Il s'agit de les amener vers une insertion au sein d'établissements médico-sociaux ou de dispositifs inclusifs grâce au soutien de « case managers ». Ce projet a fait l'objet de réunions partenariales, puis d'un accord de l'ARS. Le déploiement a débuté en septembre 2021. Ce sont des adultes qui bénéficient d'une orientation de la MDPH* et d'une notification vers un établissement.

Une salariée de l'un de nos services a été détachée sur ce projet.

*MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

D) La démarche qualité

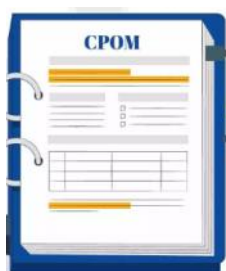


Dans un objectif d'amélioration du dispositif d'évaluation des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS), la loi du 24 juillet 2019 a confié à la Haute Autorité de Santé (HAS) la responsabilité d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS et un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.

Le nouveau dispositif d'évaluation construit par la HAS s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Centrée sur la personne accompagnée, ses souhaits, ses besoins et son projet, cette évaluation est conçue pour promouvoir une démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement délivré aux personnes accueillies.

E) Quelques dossiers spécifiquement associatifs 2021

Le renouvellement du CPOM pour les années 2021/2025



Les discussions se sont poursuivies avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental sur la finalisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). La pandémie et la mobilisation de l'ARS sur la COVID-19 a retardé cette finalisation. La signature a eu lieu en définitive en septembre 2021. Les orientations avaient été présentées dans le rapport 2021. Les orientations sont articulées autour de 3 grands axes déclinés en "fiches objectifs" :

- **Premier axe** : la réponse aux besoins territoriaux et l'adaptation aux parcours des personnes (démarche inclusive, accès à la scolarisation, insertion professionnelle, parcours et accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes, accompagnement spécifique des personnes porteuses de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)),
- **Deuxième axe** : la bientraitance, la démarche qualité et gestion des risques (autodétermination, prise en compte de la parole des personnes accompagnées, leurs attentes et leurs besoins, prévention en matière de santé et accès aux soins),
- **Troisième axe** : l'efficacité et l'innovation des organisations (innovation, communication, développement durable...).

Le projet territorial choletais

Le vieillissement et la dégradation des locaux de l'IME La Rivière à Cholet a nécessité la mise en œuvre d'un groupe de travail regroupant les dirigeants associatifs, les directions et les représentants du personnel.

Il s'agit de mener une réflexion sur la reconfiguration des IME choletais, avec un renforcement de l'inclusion scolaire, une éventuelle nouvelle répartition des jeunes accueillis, une redéfinition des besoins en locaux permanents...

L'ARS a validé le projet de territoire inclusif après réception du dossier mi 2021.

Plusieurs groupes de travail sont chargés de décliner les différents champs d'évolution du DISC* dans la perspective du passage en plateformes de services. Ces dernières seront organisées en tranches d'âge en corrélation avec le fonctionnement de l'Education nationale.

Des échanges ont été initiés avec Sèvre-Loire-Habitat, bailleur social du choletais sur leur implication possible concernant la gestion du foncier et l'accompagnement du projet de reconstruction.

En septembre 2021, les jeunes de plus de 12 ans ont quitté l'IME La Rivière et rejoint l'IME Bordage Fontaine.

Nous sommes aujourd'hui à la phase d'étude du projet architectural.

*DISC : Dispositifs IME SESSAD du Choletais

F) La gestion des ressources humaines

Le Ségur de la santé / Mesures de revalorisation salariale

Le dernier trimestre 2021 a été marqué par des mobilisations significatives des professionnels sur le pouvoir d'achat et les revalorisations salariales.

Au niveau de l'Adapei 49, le Conseil d'administration a décidé :

- d'une prime exceptionnelle de 400 à 500 euros (selon les revenus) à l'ensemble des salariés de l'Adapei 49 pour défendre leur pouvoir d'achat,
- d'une prime de 150 euros à destination des travailleurs d'ESAT.

Au niveau du secteur médico-social, le gouvernement a annoncé, le 18 février 2022, une revalorisation des métiers socio-éducatifs à compter d'avril 2022, aussi bien pour les professionnels relevant des financements Agence Régionale de Santé (ARS) que pour ceux relevant des financements du Conseil départemental. Une liste des métiers concernés a été publiée le 8 avril 2022.

NEXEM, notre fédération employeur, reste mobilisée pour obtenir l'extension des mesures à tous les salariés de notre secteur.

Nous restons très fortement préoccupés par l'absence de garanties formelles quant à la compensation intégrale des surcoûts occasionnés.

Attractivité des métiers

Les associations du secteur, dont l'Adapei 49, font face à des difficultés de recrutement de plus en plus conséquentes. C'est vrai dans la plupart de nos métiers en 2021. Cela nécessite de reconsidérer les critères de recrutement. Nous espérons que les mesures de revalorisation salariale produiront leurs effets.

Un plan de lutte pour l'attractivité des métiers a été lancé par les Pouvoirs publics à la demande du secteur social et médico-social. Nous contribuons à cette réflexion au niveau régional.

L'Adapei 49 s'empare de différents dispositifs pour faciliter les recrutements. Il va nous appartenir de poursuivre le développement de la filière apprentissage de manière forte pour tenter d'enrayer ces difficultés.

La création d'ETTIC, notre agence inter-associative d'intérim spécialisée dans le social et médico-social, ne permet pas une réponse complète malgré son fort développement.

Qualité de vie au travail

Un cycle de discussions a débuté avec les organisations syndicales autour des conditions de travail et de la qualité de vie au travail. Ces éléments sont complémentaires aux enjeux salariaux.

L'Adapei 49 a mis en œuvre, dès le mois d'octobre 2021, un groupe de travail sur la qualité de vie et les conditions de travail. Ce groupe de travail, accompagné par une consultante prévention, a engagé une démarche d'analyse quantitative de l'absentéisme complétée par une enquête sur les conditions de travail et la santé des salariés.

Malgré l'accueil de publics présentant parfois des troubles graves du comportement, les difficultés de recrutement, les conditions de travail à horaires décalés et les évolutions significatives dans notre secteur, les premiers éléments de l'enquête montrent que les salariés de l'Adapei 49 sont particulièrement engagés (81% des répondants contre 76% pour le secteur).

L'absentéisme a des répercussions sur l'accompagnement ainsi que sur notre régime de prévoyance.

Recrutement des Cadres en 2021

En 2021, 5 Cadres ont été recrutés :

- Anne AVIGNON, directrice de l'IME Clairval
- Claire BODUSSEAU, cheffe de service sur le territoire angevin (SAVS Angers, SAVS L'Argerie, FH La Maison de Belle-Beille, SAJE)
- Leïla CAILLAUD, cheffe de service à l'IME Europe
- Julien CHAPERON, chef de service du DISC
- Anthony GUIDAULT, chef de service à l'IME Europe

Accords d'entreprise ou Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) signés en 2021/2022

Les mandats des élus au Comité Social et Economique (CSE), et des représentants de proximité arrivaient à échéance fin 2021. De nouvelles élections professionnelles ont eu lieu.

- Juillet 2021 : Accord d'entreprise relatif aux modalités d'organisation par vote électronique des élections professionnelles.
- Septembre 2021 : Accord relatif à la durée des mandats des élus du CSE relatif au versement d'une prime exceptionnelle liée à l'épidémie de COVID-19.
- Septembre 2021 : Protocole d'accord préélectoral pour les élections du CSE.
- Novembre 2021 : Protocole d'accord Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).
- Janvier 2022 : DUE « Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat - Conditions de travail ».

Formation professionnelle

Nous poursuivons l'effort de formation au travers d'une convention sur mesure avec l'OPCO Santé.

Il s'agit d'accompagner les salariés à l'évolution des publics, et aux thématiques nouvelles des politiques publiques. Il est de notre responsabilité de favoriser l'adaptation et la montée permanente en compétence des professionnels au regard de l'évolution de l'offre d'accueil.

Cela nous permet de démultiplier les moyens mis en œuvre et le nombre de salariés ayant accès au processus de développement de compétences.

En 2021, l'Adapei 49 a mis en œuvre 2 536 jours de formation au bénéfice de 424 salariés (soit 47% des CDI) sur des thématiques telles que : les dispositifs inclusifs et modes d'accueil et d'accompagnement, la gestion des situations-problèmes et des parcours complexes, l'accompagnement des personnes ayant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et les personnes présentant des troubles psychiques, les compétences psychosociales et de l'autodétermination, la prévention et la promotion de la santé...

G) Les partenariats

Nous sommes très investis dans de nombreux réseaux institutionnels et/ou opérationnels.

Il n'est pas possible de tous les citer.

Concernant les fédérations d'employeurs, nous avons initié des démarches collectives au sein de NEXEM avec la FEHAP (autre syndicat employeur de notre secteur), la Croix Rouge...

L'année 2021 a permis de sensibiliser les Pouvoirs publics sur l'élargissement du Ségur de la santé (qui était initialement centré sur l'hôpital) avec un certain succès. Il était indispensable de prendre en compte la paupérisation d'un grand nombre de nos salariés.

Concernant les projets de développement, nous avons conforté nos partenariats autour des dossiers proposés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire.

Nous avons en particulier initié collectivement de nouvelles formes de travail au travers d'équipes médico-sociales inter-associatives (emploi accompagné, accompagnement de personnes accueillies en psychiatrie, Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation (EMAS), Communauté 360...).

Concernant les partenariats plus traditionnels, nous restons présents au sein du CREAL, du CEFRAS, des instances de démocratie sanitaire de l'ARS et de l'union des employeurs de l'économie sociale.

Nous participons à tout groupe de travail initié par les Pouvoirs publics dans une logique constructive, avec la volonté de faire évoluer nos coopérations.

Rapport financier et de gestion (année 2021)

Etats de synthèse au 31 décembre 2021

Les évolutions de l'année 2021

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en vigueur pour le pôle IME / SESSAD / FAM (partie Soins) et pour les ESAT, signé le 10 avril 2014, au titre de la période 2014-2018 avait fait l'objet d'avenants pour les années 2019 à 2021.

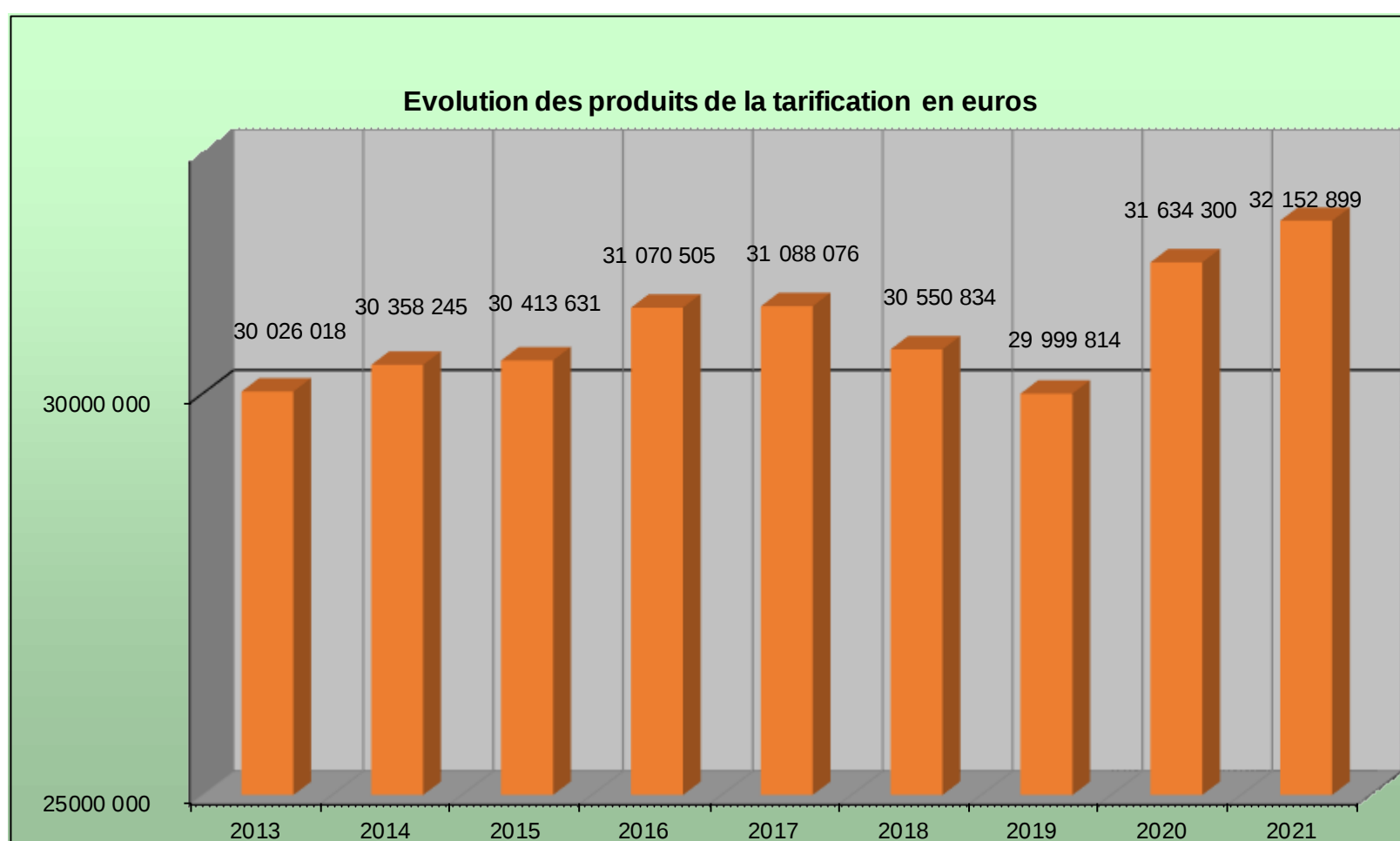
Un CPOM tripartite (ARS Pays de la Loire, Conseil Départemental du Maine-et-Loire et Adapei 49) a été signé le 12 juillet 2021.

Ce contrat d'objectifs et de moyens couvre l'ensemble des 28 établissements et services suivants : 6 IME, 5 SESSAD, 6 ESAT, 3 FH, 2 FV, 1 FAM et 1 SAMSAH, 3 SAVS et 1 service d'accompagnement de jour externalisé (SAJE ouvert au 1^{er} juin 2021) et intègre l'autorisation de frais de siège.

Le taux directeur appliqué en 2021 pour le CPOM Assurance Maladie (IME / SESSAD / FAM partie Soins / SAMSAH partie Soins et ESAT) s'élève à 0,70%.

En ce qui concerne les établissements financés par le Département de Maine-et-Loire, les budgets 2021 ont été reconduits avec une hausse moyenne de 0.53% pour l'ensemble des établissements et services concernés (FV / FAM partie Hébergement / FH / SAVS / SAMSAH). D'où des tensions budgétaires générées par cette distorsion constatée depuis plusieurs années entre le taux d'évolution de nos dépenses et celui de nos recettes (reconduction sans taux directeur pendant plusieurs années).

Pour information, l'augmentation mécanique des indices salariaux est en moyenne de 1% par an (les dépenses de personnel représentant environ 70% de nos dépenses totales). Le taux d'inflation applicable sur les autres postes, et constaté au niveau national en 2021, est quant à lui de 1,6%.



Les produits de la tarification incluent les dotations globales IME / SESSAD / ESAT / FV / FAM / SAMSAH / FH / SAVS, les facturations de prix de journée aux Départements hors Maine-et-Loire (usagers ne relevant pas du Maine et Loire), ainsi que les participations des usagers.

Ces produits ont augmenté de 518 600€ entre 2020 et 2021. La dotation complémentaire ARS basée sur le taux directeur de 0,70% s'élève à 157 000€. Une hausse de 0,53% a été accordée par le Conseil Départemental représentant 34 000€.

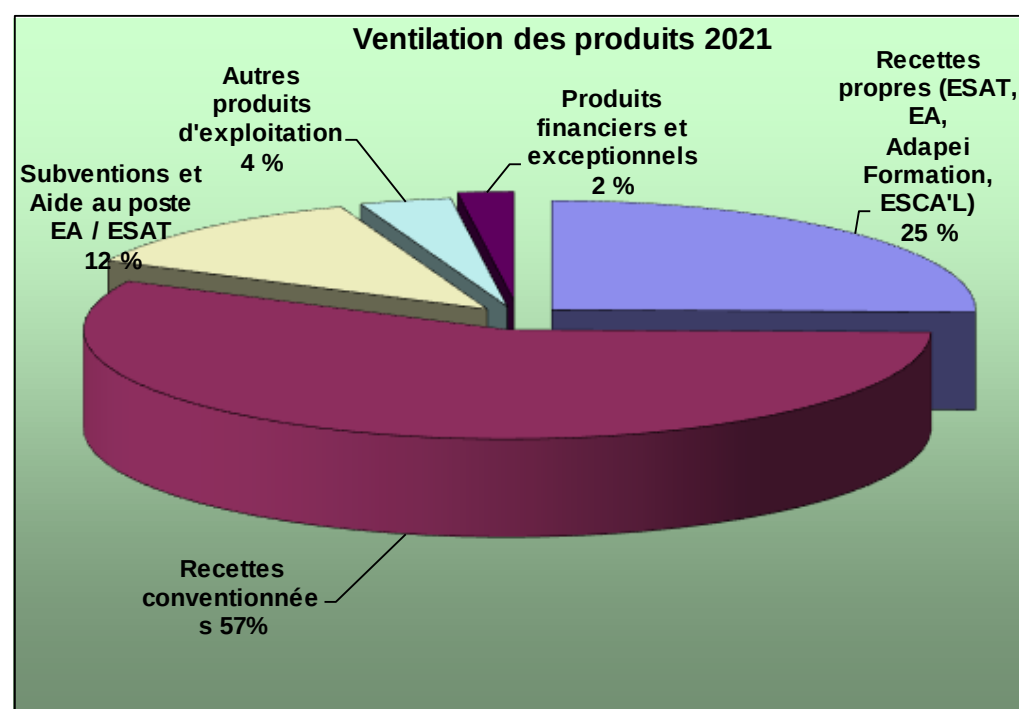
Le financement en année pleine des ouvertures 2020 impacte la dotation de + 61 000€. L'intégration de l'ESAT et du SAVS de l'Argerie viennent augmenter la base pérenne de 300 000€. Le développement de nouveaux dispositifs (SAJE, EMAS, EMS, UEEA, SESSAD 15 places) conduisent à des crédits complémentaires pour 321 000€.

Ces produits comprennent également des crédits non reconductibles (CNR) pour 85 000€.

Le compte de résultat

L'ensemble des produits s'élève à 56 412 598€ pour l'année 2021, soit une hausse de 6 945 859€ par rapport à 2020 (+14,04%). Cette hausse se ventile de la façon suivante :

- +518 600€ au titre des produits conventionnés de la tarification (cf page précédente)
- 4 389 951€ au titre du chiffre d'affaires des secteurs en gestion propre, après retraitement du chiffre d'affaires interne, en lien avec la hausse de l'activité des ESAT (30% soit +487 000€ dont Argerie 109 000€) et des EA (+41% soit 2 943 000€ dont Verrières 1 665 000€), avec la hausse de l'activité d'Esca'l (+256 000€) et d'Adapei Formation (+389 000€),
- +644 748€ au titre des subventions et aides aux postes des EA et ESAT (EA Verrières + ESAT Argerie)
- +273 100€ de subvention FIR et reprise de provision retraite pour 401 000€ (taux d'actualisation)

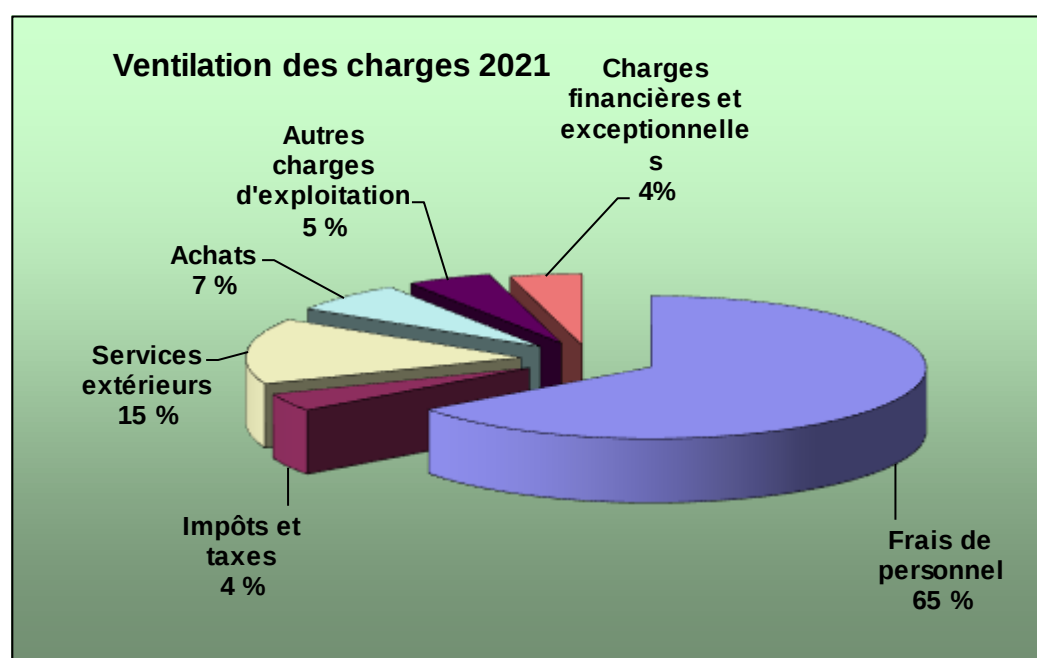


- +128 435€ au titre des autres produits d'exploitation dont une reprise de provision pour restructuration (installation de locaux modulaires à L'IME La Rivière 75 000€)
- +590 025€ au titre des produits financiers et exceptionnels dont des produits de cession d'actif (282 000€) et la reprise de provision pour perte d'exploitation Covid EA (250 000€)

L'ensemble des charges s'élève à 54 449 818€ au titre de 2021, en hausse de 5 853 903€ par rapport à 2020 (+12,04%). Cette variation se ventile de la façon suivante :

- Des consommations de matières premières en augmentation de 683 064€, en corrélation avec la hausse chiffre d'affaires sur l'activité des EA et ESAT,
- Des achats non stockés et des services extérieurs en hausse de 2 497 267€ consécutivement à des baisses constatées en 2020 liées à la crise sanitaire (transport +246 000€, activité/séjours + 127 000€, carburant +108 000€, alimentation +191 000€, sous-traitance extérieure +286 000€. Nous constatons aussi le développement du recours à l'intérim (ETIC) 601 000€ et la hausse des locations 268 000€ (ESAT Cholet 41 000€ et ESAT de l'Argerie 24 000€, modulaires IME La Rivière 75 000€ notamment).

- Une hausse des dépenses de personnel (charges sociales et fiscales incluses) de 3 332 380€ s'expliquant notamment par les reprises (EA Verrières, ESAT-SAVS Argerie), par le versement de primes condition de travail pour 441 650€ et la mise en place d'un accord d'intéressement en ESAT (48 887€).
- Les engagements sur fonds dédiés sont en diminution de -424 375€.
- Les autres charges d'exploitation sont stables (- 77 680€).
- Une baisse des charges financières et exceptionnelles de -156 752€.



Le résultat comptable de l'année 2021, avant écritures de consolidation, réside en un excédent de 1 697 380€ et se décompose de la façon suivante :

- Une excédent comptable de 289 941€ au titre des établissements sous gestion contrôlée se ventilant de la façon suivante :
 - ♦ + 396 376€ au titre des établissements du CPOM ARS (dont + 329 826€ au titre des recettes Amendement Creton 2021 retraitées en consolidation, et dont - 218 103€ au titre de l'impact de la reprise d'excédent 2019 par l'ARS),
 - ♦ + 12 539€ au titre du siège social,
 - ♦ - 75 954€ au titre des établissements financés par le Département de Maine-et-Loire (dont un impact de -1 238€ en lien avec les reprises d'excédents antérieurs),
 - ♦ - 43 020€ concernant Esca'l.
- Un excédent de 1 407 439€ au titre des établissements en gestion propre et des instances associatives, dont principalement les excédents en EA +1 156 276€, ESAT BAPC +154 867€ et Adapei Formation 14 518€.

Après retraitements de consolidation impactant à la hausse le résultat pour 265 400€ (ajustement des provisions de congés payés, des valeurs mobilières de placement, des indemnités de départ à la retraite et des fonds dédiés), le résultat consolidé de l'association réside en un excédent de 1 962 780€ au titre de 2021.

Le bilan

Au 31 décembre 2021, le total du bilan s'élève à 53 975 732€ contre 48 288 127€ au 31 décembre 2020. Les investissements réalisés ou mis en service durant l'année 2021 représentent 2 428 556€ et résident essentiellement en :

- du renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules pour 1 416 660€,
- des travaux de constructions, mise à nu d'un terrain et agencements divers de bâtiments à hauteur de 994 225€ dont les travaux de mise en sécurité de l'internat Trémur de l'IME Europe (154 400€),
- des biens financés par taxe d'apprentissage pour 17 671€.

La ventilation synthétique du bilan ci-contre (montants arrondis et libellés en €) permet de mettre en évidence la trésorerie nette, qui est en diminution de 2 656 000€ en lien avec le décalage dans le versement des aides aux postes (hausse des créances de 2 225 785€).

Les créances envers les clients du secteur ateliers s'élèvent à 2 615 433€ au 31 décembre 2021, avec un délai moyen de règlement d'environ 60 jours.

Les créances envers les organismes financeurs s'élèvent à 3 772 122€, dont 165 115€ concernant les Conseils Départementaux, 504 905€ envers les clients d'Adapei Formation et 3 078 482€ au titre des aides aux postes 2021 non encore perçues au 31 décembre 2021.

Les dettes financières sont en baisse de 533 000€ par rapport au 31 décembre 2020 (aucun nouvel emprunt débloquent / remboursements des emprunts contractés antérieurement pour 533 000€).

Valeur nette des immobilisations	Fonds associatifs 3 578 000
	Réserve d'investissement 4 629 000
	Réserve de compensation 2 978 000
	Réserve de trésorerie 712 000
	Report à nouveau - 44 000
	Subventions d'investiss. 2 144 000
Actif circulant	Résultat de l'exercice 1 963 000
	Provisions / fonds dédiés 6 269 000
	Dettes Financières 5 750 000
	Autres Dettes 8 647 000
17 164 000	
11 787 000	

Recherche et Développement

Il n'existe pas sur le plan économique d'activités ou d'investissements en Recherche et Développement.

L'association dispose cependant de différentes commissions chargées, entre autres, de faire émerger de nouvelles réponses aux besoins des usagers.

L'association répond aux appels à projet des pouvoirs publics qui entrent dans son domaine de compétences, ainsi qu'aux appels d'offres publics pour les EA, ESAT et Adapei Formation.

D'autre part, conformément à son objet (statuts), elle peut proposer aux financeurs, dans le cadre des procédures légales et contractuelles des projets de création, d'extension ou de réorganisation d'établissements ou services susceptibles d'améliorer la qualité des services rendus aux enfants, adolescents et adultes handicapés sous réserve des nouvelles modalités d'appel à projet inscrites dans la loi « HPST ».

Au cours de l'année 2021, de nouveaux dispositifs ont été déployés : UEEA Cholet, EMAS Baugé, EMAS Segré, SESSAD 15 places PCPE appui à la scolarisation, SAJE Angers. Des reprises d'activité ont été confirmées : EA Arceau (Vyv3 Pays de la Loire) au 1^{er} janvier 2021, ESAT et SAVS Argerie (ARPEP Pays de la Loire) 1^{er} juillet 2021.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels

Aucun changement dans les méthodes de présentation des comptes annuels n'est à noter au titre de l'exercice 2021.

Evolutions prévisibles sur 2022 et autres points

Après la reprise de l'ESAT l'Argerie (juillet 2021), il est prévu la réhabilitation et l'extension du site. Ce projet, porté par la SCI Le Pigeonnier, reçoit le soutien de l'ARS dans le cadre du PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) à hauteur de 578 000€.

Un travail architectural est en cours pour le site principal de l'EA Avrillé.

Dans le cadre du projet inclusif sur le territoire choletais, une réhabilitation pourrait concerner l'IME La Rivière. Il en découlerait un programme d'investissements qui est à l'étude.

Les taux directeurs applicables en 2022 au titre des produits de la tarification s'élèvent à 0,46% pour les établissements sous CPOM ARS. Pour les établissements et services sous financement du Conseil Départemental, le taux d'évolution est de +1%.

Affectation des résultats de gestion propre

Nous vous proposons les affectations de résultat 2021 suivantes concernant les établissements dont la gestion n'est pas contrôlée.

106820	Excédent affecté à la réserve d'investissement
106850	Excédent affecté à la réserve de trésorerie

110000	Report à nouveau solde créditeur gestion propre		
	Entreprise Adaptée AVRILLE		880 067.12
	Entreprise Adaptée LA POMMERAYE		71 076.72
	ESAT BAPC AVRILLE		101 662.78
	ESAT BAPC CHOLET		34 819.64
	ESAT BAPC SAUMUR	31 339.00	
	ESAT BAPC TRELAZE		25 005.86
	ESAT BAPC ARGERIE		8465.45
	PARH		12 743.84
	HABITAT INCLUSIF	4 824.43	
	TOTAL	36 163.43	1 133 841.41

119000	Report à nouveau solde débiteur gestion propre		
	Entreprise Adaptée CHOLET		307 590.37
	Entreprise Adaptée VERRIERES EN ANJOU	102 458.42	
	ESAT BAPC LA POMMERAYE		16 252.22
	ADAPEI FORMATION		14 518.43
	COMITES LOCAUX		543.06
	ASSOCIATION Adapei 49		70 336.05
	MECS		2 979.59
	TOTAL	102 458.42	412 219.72

RESULTAT DE LA GESTION PROPRE	+1 407 439.28
--------------------------------------	----------------------

Nous vous proposons par ailleurs d'affecter l'impact des retraitements de consolidation comptabilisés en 2021, soit un produit de 265 399.98€, au report à nouveau débiteur des comptes consolidés de l'association, dont le solde s'élèvera à 2 116 427.58€ après affectation.

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF

	au 31/12/2021			au 31/12/2020
	Bruts	Amortissement	Net	Net
Immobilisations incorporelles	603 534	566 851	36 683	52 930
Immobilisations corporelles	43 214 405	26 967 684	16 246 721	15 873 726
Immobilisations financières	885 129	4 500	880 629	506 559
ACTIF IMMOBILISE	44 703 068	27 539 035	17 164 033	16 433 215
Stocks et en-cours	793 487	12 230	781 257	520 011
Clients et comptes rattachés	6 957 293	153 920	6 803 373	3 749 515
Autres créances	3 948 307		3 948 307	2 596 648
Valeurs Mobilières de Placement	3 386 416	21 122	3 365 294	3 227 540
Disponibilités	21 658 935		21 658 935	21 556 579
Charges constatées d'avance	254 533		254 533	204 618
ACTIF CIRCULANT et ASSIMILES	36 998 971	187 272	36 811 699	31 854 912
TOTAL DE L'ACTIF	81 702 039	27 726 307	53 975 732	48 288 127

PASSIF

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
	Net	Net
Fonds associatifs	3 578 097	3 578 097
Réserves	8 319 002	8 175 591
Report à nouveau	- 44 306	- 1 062 518
Résultat de l'exercice	1 962 780	870 823
Subventions d'investissements	2 143 731	2 118 709
Provisions réglementées	276 981	
FONDS PROPRES	16 236 285	13 680 703
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 778 575	3 499 995
Fonds dédiés	3 213 541	2 970 595
Emprunts et dettes financières diverses	23 099 890	20 736 558
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 840 928	1 820 097
Dettes fiscales et sociales	6 586 443	5 250 072
Autres dettes	158 745	288 253
Produits constatés d'avance	61 325	41 854
DETTES et ASSIMILES	34 960 872	31 107 429
TOTAL DU PASSIF	53 975 732	48 288 127

Compte de résultat au 31 décembre 2021

Produits

au 31/12/2021

au 31/12/2020

Production vendue	14 585 423	10 108 255
Produits de la tarification médico-sociale	31 854 668	31 390 038
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	7 410 970	6 424 757
Reprise sur amortissements et transferts de charges	699 140	224 480
Autres produits	47 600	78 000
Reprises fonds dédiés	613 165	629 601
PRODUITS D'EXPLOITATION	55 210 966	48 855 131
PRODUITS FINANCIERS	141 562	96 218
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 060 070	515 389
TOTAL DES PRODUITS	56 412 598	49 466 739

Charges

au 31/12/2021

au 31/12/2020

Achats de matières et fournitures	2 128 266	1 445 203
Autres achats et charges externes	11 642 715	9 145 447
Impôts taxes et versements assimilés	2 101 287	1 979 858
Charges de personnel	34 786 139	31 544 213
Dotations aux amortissements	1 969 493	1 805 396
Dotations aux provisions	302 640	550 746
Autres charges	44 917	69 564
Dotations fonds dédiés	853 449	1 277 824
CHARGES D'EXPLOITATION	53 828 906	47 818 251
CHARGES FINANCIERES	194 902	204 917
CHARGES EXCEPTIONNELLES	426 010	572 747
TOTAL DES CHARGES	54 449 818	48 595 915

Résultat net de l'exercice 2021 : + 1 962 780€

Rapport d'orientations

Le rapport d'orientations 2022, comme les rapports d'orientations précédents, s'appuie sur les grands axes du projet associatif 2019-2023.



Pour rappel, le rapport d'orientations de l'Assemblée générale 2021 avait retenu 3 orientations à décliner en priorité :

- **Orientation 1** : « Relayer les combats de l'Unapei »,
- **Orientation 4** : « Structurer la communication associative »,
- **Orientation 7** : « Organiser une offre diversifiée, adaptée, souple, pour répondre aux besoins personnalisés sur les territoires ».

Nos orientations pour 2022

Les travaux retenus et engagés pour 2021 pour les 3 orientations du projet associatif indiquées ci-dessus seront donc poursuivis d'autant que la crise COVID-19 étalée sur l'année n'a pas été sans conséquences sur leur mise en œuvre.

Orientation 1 « Alerter et mobiliser les acteurs publics et des territoires pour rendre effectifs et étendre les droits des personnes handicapées » en lien avec la poursuite de l'Orientation 4 « Structurer la communication associative »

Développer des actions militantes :

- Implication des bénévoles et administrateurs pour sensibiliser les élus aux listes d'attentes, au manque de moyens, à la pénurie de professionnels...
- Poursuite des rencontres avec les parlementaires, des actions inter-associatives...

Orientation 2 « Sensibiliser la société civile au handicap et notamment au handicap mental » en lien avec la poursuite de l'Orientation 5 « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées pour qu'elles soient force de proposition et actrices de leur parcours de vie »

Avancer dans :

- la transition inclusive : engager des rencontres avec les écoles, familles et professionnels pour favoriser le lien, changer le regard, informer sur le projet inclusif...,
- le projet de territoire choletais,
- la participation des personnes en situation de handicap aux instances associatives.

Orientation 11 « Conduire une démarche volontariste de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) »

Dans un contexte de plus en plus ouvert aux questions d'environnement, l'association s'interroge sur sa propre empreinte écologique et sociale. Son engagement en faveur du développement durable peut motiver professionnels et bénévoles pour renforcer l'attractivité des territoires.

Sensible à la responsabilité sociale et environnementale, l'association s'est donnée **quatre objectifs** :

- Mettre en œuvre des actions en faveur de l'environnement dans les établissements et services,
- Améliorer les conditions de vie des personnes accompagnées,
- Favoriser la qualité de vie des professionnels,
- Participer au développement des territoires.

Pour 2022, une nouvelle étape de la mise en œuvre du projet associatif sera donc franchie. Tout en renforçant la mobilisation des acteurs publics, l'association continuera à sensibiliser la Société civile au handicap et, comme la plupart des organisations, elle s'interrogera sur sa propre empreinte écologique et sociale.